

## Questions orales

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Non, monsieur l'Orateur. Pour le moment, bien sûr, la détérioration du déficit au compte courant est due surtout au fléchissement des exportations.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## L'ASSISTANCE À L'INDE—LES RÉPERCUSSIONS DE L'ESSAI D'UNE BOMBE NUCLÉAIRE

**M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais obtenir des éclaircissements au sujet des relations entre le Canada et l'Inde par suite des deux événements importants, soit la détonation d'une bombe atomique grâce à l'emploi de la technologie canadienne, et le bouleversement de la démocratie parlementaire en Inde. Le Canada a-t-il suspendu ou réduit son programme d'assistance à l'Inde, exception faite des aliments, pour exprimer sa préoccupation? Sinon, comment le gouvernement canadien a-t-il manifesté son inquiétude au sujet du danger accru provoqué par l'association de la technologie nucléaire au pouvoir autoritaire?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'explosion nucléaire, à la suite de cette explosion notre gouvernement a suspendu tous ses programmes d'assistance à l'Inde, sauf les denrées et l'agriculture. Cette situation n'a pas changé. Nous avons suspendu notre collaboration nucléaire et notre aide, à l'exception des denrées et de l'agriculture.

## LES ESSAIS DE BOMBES NUCLÉAIRES EN INDE—LA RÉVISION DES CONTRATS D'ASSISTANCE

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il a dit au chef de l'opposition que le Canada avait commencé à renforcer ses mesures de sécurité après l'explosion nucléaire qui a eu lieu en Inde en mai 1974 et à revoir les contrats—c'est bien ce qu'il a dit, je pense. Comment concilier cette déclaration avec le fait que les négociations entre l'EACL et l'Argentine ont été entamées en août 1974, trois mois environ après l'explosion en Inde? Quand le gouvernement s'est-il mis à revoir les contrats? Avant ou après le mois d'août?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Immédiatement après l'explosion, monsieur l'Orateur. Pour ma part, j'ai soulevé la question devant les représentants de l'Inde et nous avons envoyé une délégation en Inde pour essayer d'éclaircir le problème et de conclure un accord satisfaisant. J'en ai de nouveau discuté avec des chefs de gouvernement du Commonwealth à la réunion du Commonwealth, à la fin d'avril, et j'avais parlé entretemps à l'ambassadeur de l'Inde.

Je répète que certains hauts fonctionnaires canadiens ont passé plusieurs mois en Inde pour essayer de mieux comprendre la situation. En même temps, nous cherchions à savoir s'il était souhaitable d'imposer unilatéralement des garanties plus strictes, dans l'hypothèse où l'Inde ou les autres pays membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique ne donneraient pas leur accord. C'est en décembre que nous avons, par une déclaration unilatérale, précisé ces garanties. Cela ne signifie pas qu'elles ne sont pas acceptées par de nombreux pays; en fait, elles le

[M. Ritchie.]

sont et, pour des raisons évidentes, cela est très important, mais, en décembre, nous avons déclaré que nous allions agir seuls. C'est une question de conscience et nous essayerons de faire accepter ces garanties par nos clients.

● (1450)

**Mlle MacDonald:** Le gouvernement a-t-il informé l'Énergie atomique du Canada Limitée de l'étude qu'il entreprenait pour éviter que cette société ne poursuive ses travaux en Argentine en août 1974?

**M. Trudeau:** A ce sujet, je voudrais ajouter que l'EACL ne relève pas directement de mon autorité et je devrai donc demander au ministre compétent la réponse exacte à cette question. Toutefois, je dois signaler au député que, aux termes de dispositions antérieures, nous étions liés par contrat avec l'Argentine; légalement l'EACL ne pouvait sans doute pas rompre ce contrat de façon unilatérale. La décision ne relevait pas de cet organisme. C'était au gouvernement d'essayer de la prendre; comme le ministre l'a expliqué, nous avons essayé d'obtenir de meilleures garanties.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS

## DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES INCENDIES DE VÉHICULES AUTOMOBILES

**M. C. Douglas (Bruce-Grey):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il semble qu'il y ait de plus en plus d'accidents de circulation où l'un ou les deux véhicules en cause prennent feu et provoquent la mort de ceux qui y prennent place. Le ministre voudrait-il demander à son ministère d'entreprendre une enquête sur les causes de ce qui semble être une augmentation du nombre d'incendies d'automobiles dans les accidents de circulation et de prendre des mesures pour accroître la sécurité à cet égard?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il existe au ministère une direction des véhicules automobiles. Il lui incombe de vérifier si toutes les automobiles vendues au Canada remplissent les conditions habituelles de sécurité. Dans la négative, nous demandons naturellement au constructeur de rappeler les automobiles, mais nous n'effectuons pas d'enquêtes sur les accidents ordinaires, ce domaine étant de compétence provinciale.

\* \* \*

## LA CONSOMMATION

## LES PROLONGATIONS DE GARANTIES COUVRANT DES AUTOMOBILES—DEMANDE DE PUBLICATION DE LA DOCUMENTATION

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme aux dernières nouvelles, ce ministère connaissait déjà, en avril 1975, l'existence des prolongations de garanties couvrant certaines marques de voitures et certaines déficiences bien déterminées, et qu'il a refusé d'en informer le public, le ministre peut-il nous dire pourquoi ses services n'ont pas fait connaître ces garanties cachées? Peut-il aussi nous dire pourquoi la boîte 99 a refusé de mettre au courant les consommateurs